



## **POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Date de diffusion :** Le 20 novembre 2008

**Personne-ressource :** Marie Bordeleau, directrice des communications intérimaire, ACARR  
416 964-1260, poste 226, [marie.bordeleau@acpm.com](mailto:marie.bordeleau@acpm.com)

### **Réaction de l'ACARR à la publication du rapport de la Commission d'experts de l'Ontario**

Le 20 novembre 2008 – L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est très heureuse que la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario se soit acquittée du mandat qui lui avait été assigné et ait présenté au gouvernement de l'Ontario son rapport très attendu concernant la réforme de la retraite dans la province. L'ACARR étudiera avec grand intérêt le rapport de la Commission au cours des prochains jours.

Comme beaucoup d'autres intervenants, l'ACARR a participé de près au processus d'examen de la Commission, exprimant son point de vue sur la réforme de la retraite par l'intermédiaire de présentations écrites et orales.

« Le commissaire Arthurs et ses conseillers experts méritent des éloges pour leurs efforts inlassables afin d'aborder les questions difficiles touchant le système de retraite de l'Ontario, souligne Scott Perkin, président de l'ACARR. Nous encourageons le ministre des Finances à entamer des discussions plus approfondies avec les intervenants afin de faire progresser la réforme de la retraite dans la province. »

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite est le porte-parole informé des promoteurs de régimes de retraite, de leurs administrateurs et de leurs fournisseurs de services. Fondé il y a plus de 30 ans, l'organisme s'est bâti une réputation solide d'ardent défenseur de l'établissement d'un système de revenu de retraite efficace et entièrement viable au Canada.

Les membres individuels et institutionnels de l'ACARR proviennent de nombreux secteurs d'activité. Ils représentent environ trois millions de participants de plus de 300 régimes de retraite, dont l'actif total dépasse 300 milliards de dollars.

L'ACARR appuie sa vision de la mise en place d'un système de revenu de retraite de classe mondiale au Canada en défendant les principes suivants :

- Clarté de la législation, des règlements et des instruments de revenu de retraite;

- Prise en compte équilibrée des intérêts de tous les intervenants;
- Excellence dans la gestion et l'administration des régimes.